FRC 4' 30653

COPIE DE LA LETTRE

De M. l'abbé de S. Eſteven, curé de Ciboure, député du bailliage de Labour, à M. le préſident de l'Aſſemblée nationale (M. l'abbé Grégoire), du 20 Janvier 1791.

Case FRC 24891

M. LE PRÉSIDENT,

Abſent par congé, éloigné de Paris par ordre du médecin, pour changer d'air, & dans l'impoſſibilité de me rendre encore à la capitale pour aſſiſter aux ſéances, je m'empreſſe de déclarer à l'Aſſemblée mon opinion ſur le décret porté au ſujet de l'organiſation du clergé gallican.

Il me ſieroit moins qu'à tout autre d'y donner mon adhéſion, j'ai fait mes preuves. Mon attachement inviolable à la religion, ma profonde ſoumiſſion à la juriſdiction ſpirituelle de l'égliſe, mon reſpect inaltérable pour tout ce qui peut émaner du vicaire de J. C. en terre, la foi catholique, apoſtolique & romaine,

THE NEWBERRY LIBRARY

que j'ai été annoncer au-delà des mers, aux infideles, aux payens & aux barbares; les cachots ténébreux & les prisons que j'ai essuyé, sont les motifs qui me déterminent à refuser tout assentement au régime désastreux décrété par l'Assemblée; & dussé-je, au milieu d'hommes qui se disent chrétiens, & par leurs mains, endurer les mêmes peines que m'ont fait souffrir des payens & des barbares, je m'y soumets d'avance, trop heureux de verser mon sang pour une si belle & si juste cause !

Je suis, &c.

SAINT-ESTEVEN,
Député du Labour.

Nota. Il est essentiel d'observer que le signataire de cette lettre est le respectable abbé de Saint-Esteven. Au sortir du séminaire de Saint-Sulpice, & prêt à avoir des places distinguées dans le clergé, tant à cause de son mérite per-

ſonnel que par ſa naiſſance diſtinguée, il préféra, à l'âge de vingt-ſix ans, d'entrer au noviciat des Jéſuites.

Après quelques années de retraite & d'exercice relatifs aux miſſions étrangeres, il obtint de ſes ſupérieurs d'aller prêcher la foi, en qualite de miſſionnaire, dans les royaumes de Maduré & de Carnate.

Dix-ſept ans, durant leſquels il a exercé les fonctions de l'apoſtolat, lui acquirent, non-ſeulement la vénération des néophites & des chrétiens, mais encore celle des bramines eux-mêmes.

Il reſſentit les effets de leur eſtime pour lui, lorſqu'il fut tiré du fond d'un horrible cachot, où il avoit été renfermé par ordre d'un Nabab. Le prétexte de ſon empriſonnement fut, qu'ayant été envoyé pour ôtage par M. de l'Alle, ce général imprudent & peu eſclave de ſa parole, avoit fait recommencer les hoſtilités.

Le chef des bramines du canton, touché de ſes ſouffrances, & encore plus

522

assuré de son innocence, se transporta chez le prince irrité mal-à-propos contre lui, & vint à bout de le délivrer par ses instances.

L'opinion qu'avoit ce prêtre des faux dieux, des vertus du missionnaire, le détermina à cette démarche, & à le combler de ses caresses, en lui détachant lui-meme ses chaînes.